



# The Pharmacy Examining Board of Canada

---

## Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada

### **Renseignements à l'intention des examinateurs Pharmaciens et techniciens en pharmacie détenteurs du permis d'exercice - Invitation à participer à la partie II (ECOS/EPOS) de l'examen d'aptitude du BEPC**

Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (BEPC) invite les pharmaciens et techniciens en pharmacie, détenteurs du permis d'exercice, à participer à la partie II (ECOS et/ou EPOS) de l'examen d'aptitude.

Depuis 2001, **l'examen d'aptitude du BEPC (pharmaciens)** comprend deux parties : la partie I comprenant un questionnaire à choix multiple et la partie II est un examen pratique. La partie II consiste en un **examen clinique objectif structuré (ECOS)**. L'examen vise à évaluer les habiletés des candidats en communication et en relation interpersonnelle, leur capacité à appliquer leurs connaissances à des situations simulées, fréquentes dans le cadre de l'exercice de la profession, ainsi que d'autres habiletés professionnelles ne se prêtant pas à l'évaluation écrite. Les compétences évaluées par les examens écrit et pratique ont été adoptées (ou adaptées) par toutes les provinces membres de l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP).

En 2010, le BEPC a mis en place **l'examen d'aptitude (techniciens en pharmacie) du BEPC**, comprenant aussi un questionnaire à choix multiple (partie I) et un examen pratique (partie II), **l'examen pratique objectif structuré (EPOS)**. Les provinces utiliseront cet examen, une fois qu'elles auront réglementé l'exercice des techniques de pharmacie. Les techniciens en pharmacie ayant leur permis d'exercice dans leur province seront aussi intégrés dans tous les protocoles de gestion et d'évaluation des examens du BEPC.

#### **Examineurs du BEPC**

Plusieurs examinateurs considèrent que leur participation à l'examen est enrichissante tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. Même si, année après année, de nombreux examinateurs reviennent à l'examen, le BEPC a toujours besoin de nouveaux examinateurs. Le Bureau invite donc chaque année les pharmaciens intéressés, détenteurs du permis d'exercice depuis au moins deux (2) ans et actifs dans la prestation ou la supervision directe de services pharmaceutiques (soins en officine, activités cliniques, information sur les médicaments), à participer à l'ECOS et à l'EPOS à titre d'examineurs. Le BEPC invite aussi les techniciens en pharmacie intéressés, actuellement détenteurs du permis d'exercice de leur province, à se présenter comme examinateurs à l'EPOS.

#### **Veillez consulter le formulaire de candidature pour plus de précisions sur votre admissibilité.**

Il est de la plus haute importance que des pharmaciens, ayant leur permis, participent à l'évaluation des candidats au permis d'exercice, afin de répondre aux besoins de santé de la population et aux exigences de la profession. La participation à l'EPOS de techniciens en pharmacie, ayant leur permis, revêt la même importance.

La liste de toutes les personnes intéressées à agir à titre d'examineurs est soumise chaque année aux organismes de réglementation, afin de confirmer que tous les examinateurs exercent effectivement leur profession en bonne et due forme dans le cadre de soins aux patients, sans aucune modalité, condition ou restriction particulières, et qu'ils n'ont fait l'objet d'aucune mesure disciplinaire depuis trois ans.

#### **Rôle élargi et compétences professionnelles des pharmaciens et des techniciens en pharmacie**

Le BEPC est très heureux de l'intérêt suscité par la partie II (ECOS/EPOS) de son examen d'aptitude auprès des pharmaciens et des techniciens en pharmacie en exercice. Il est important que toutes les personnes participant à l'examen appuient le rôle accru des pharmaciens et des techniciens en pharmacie autorisés, au sein de la profession et du système de santé dans son ensemble. L'examen du BEPC repose sur les compétences établies par l'ANORP. Si vous avez des questions sur l'examen du BEPC, les compétences évaluées ou votre admissibilité à titre d'examineur, veuillez communiquer par courriel à BEPC, [pebcinfo@pebc.ca](mailto:pebcinfo@pebc.ca).